



Rapport en vertu du projet de loi canadien S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes

Le présent rapport est établi en vertu du projet de loi canadien S-211, *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes*, et est déposé par Westlake Corporation, qui détient directement ou indirectement les entités suivantes qui ont un établissement au Canada, font des affaires au Canada ou ont des actifs au Canada :

Entité	Pays dans lequel l'entité est situé
Westlake Canada Inc.	Canada
Westlake Chemical Canada Inc.	Canada
Westlake Chemicals & Vinyls LLC	États-Unis
Westlake Compounds LLC	États-Unis
Westlake Compounds Mexico, S. de R.L de C.V.	Mexique
Westlake Dimex LLC	États-Unis
Westlake Epoxy B.V.	Aux Pays-Bas
Westlake Epoxy Inc.	États-Unis
Westlake Longview Corporation	États-Unis
Westlake Natrium LLC	États-Unis
Westlake Petrochemicals LLC	États-Unis
Westlake Pipe & Fittings Corporation	États-Unis
Westlake Polymers LLC	États-Unis
Westlake Royal Building Products, Inc.	États-Unis
Westlake Royal Roofing LLC	États-Unis
Westlake Royal Stone LLC	États-Unis
Westlake Styrene LLC	États-Unis
Westlake US 2 LLC	États-Unis
Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG	Allemagne
Westlake Vinyls Company LP	États-Unis
Westlake Vinyls, Inc.	États-Unis



Les termes « nous », « notre », « nos », le « groupe Westlake » et les « entités déclarantes » désignent les entités susmentionnées, qui font l'objet du présent rapport.

Période de déclaration

Le présent rapport couvre les activités entreprises par le groupe Westlake entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Le groupe Westlake fait partie d'un groupe mondial d'entités détenues directement ou indirectement par Westlake Corporation, une société américaine cotée à la bourse de New York et dont le siège se trouve à Houston, au Texas. Westlake Corporation est un fabricant mondial intégré avec deux secteurs d'activité : Produits de performance et matériaux essentiels et produits de logement et d'infrastructure.

Le secteur Produits de performance et matériaux essentiels produit des matériaux essentiels utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de la médecine, de la construction, de l'automobile, de l'électricité et du nettoyage, entre autres. Les entités déclarantes du segment Performance & Essential Materials sont Westlake Natrium LLC; Westlake Styrene LLC; Westlake US 2 LLC, Westlake Polymers LLC, Westlake Vinyls, Inc, Westlake Petrochemicals LLC, Westlake Chemicals & Vinyls LLC, Westlake Longview Corporation, Westlake Vinyls Company LP, Westlake Canada Inc, Westlake Chemical Canada Inc, Westlake Epoxy Inc, Westlake Epoxy B.V. et Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG.

Les entreprises Westlake du secteur Produits de logement et d'infrastructure fabriquent des produits finis utilisés dans les applications de construction résidentielle et commerciale, tels que le bardage résidentiel, les garnitures et les moulures, les tuyaux et les raccords, la pierre architecturale, les composites en polymère, le ciment, l'argile et les toitures en acier, les produits d'aménagement extérieur, y compris les terrasses, les tapis. Les entités déclarantes au sein secteur Produits de logement et d'infrastructure de Westlake sont Westlake Compounds LLC, Westlake Compounds Mexico, S. de R.L de C.V., Westlake Pipe & Fittings Corporation, Westlake Royal Building Products, Inc., Westlake Royal Roofing LLC, Westlake Royal Stone LLC et Westlake Dimex LLC.

Chacune des entités déclarantes a des chaînes d'approvisionnement qui fournissent de la main-d'œuvre, des biens et des services. La majorité des fournisseurs des entités déclarantes basées aux États-Unis et au Canada sont situés aux États-Unis et au Canada. La majorité des fournisseurs de Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG et Westlake Epoxy B.V. sont basés dans l'Union européenne.

Politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants

Notre [code de conduite des fournisseurs](#) énonce notre volonté de travailler avec des fournisseurs qui prennent au sérieux la responsabilité sociale de l'entreprise.

La [Politique d'approvisionnement durable de Westlake](#) définit le cadre de nos propres pratiques d'approvisionnement, notamment en choisissant des fournisseurs qui interdisent le travail des enfants et toute forme de travail forcé et qui prennent des mesures raisonnables pour empêcher de telles pratiques dans leurs activités ou leurs chaînes d'approvisionnement.

Le [Code de conduite de Westlake](#) énonce les principes selon lesquels être traité avec dignité et respect est un droit humain fondamental, et le travail forcé, le travail des enfants et les conditions de travail



inférieures aux normes sont interdits dans notre chaîne d’approvisionnement. Nous avons pour principe de ne pas collaborer sciemment avec quiconque participe à l’une de ces formes de travail.

Les employés du groupe Westlake, les partenaires commerciaux ou d’autres tiers peuvent signaler toute conduite contraire à l’éthique ou inappropriée susceptible d’enfreindre le code de conduite de Westlake ou le Code de conduite des fournisseurs de Westlake par l’intermédiaire de la ligne d’assistance EthicsPoint, disponible en ligne ou par téléphone. Les préoccupations concernant d’éventuelles violations de la loi, du code de conduite ou du code de conduite des fournisseurs font l’objet d’une enquête et des mesures correctives appropriées, si elles sont jugées nécessaires, sont prises pour répondre à ces préoccupations.

Vous pouvez consulter les codes de conduite et les politiques susmentionnés à l’adresse suivante : www.westlake.com.

Processus de diligence raisonnable relative au travail forcé et au travail des enfants

Tous les nouveaux fournisseurs directs font l’objet d’un examen préalable au contrat. Les entités déclarantes sont à différents stades de la mise en œuvre d’un processus de diligence raisonnable pour les nouveaux fournisseurs, destiné à faciliter l’identification des risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d’approvisionnement.

Risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans les entreprises ou les chaînes d’approvisionnement et mesures prises pour évaluer et gérer les risques

Nous continuons à évaluer les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d’approvisionnement.

Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des pratiques de recrutement et d’emploi au sein de notre entreprise visant à se conformer aux exigences légales et, par le biais de nos mécanismes normaux d’information interne, nous n’avons pas identifié de risques de travail forcé ou de travail des enfants dans notre entreprise.

Les résultats obtenus par le biais de la procédure de plainte du groupe Westlake alimentent l’analyse des risques liés au travail forcé et au travail des enfants effectué par les entités déclarantes.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants et mesures prises pour remédier à la perte de revenus

Nous n’avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement. Par conséquent, nous n’avons pas non plus identifié de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement.

Formation

Nous prévoyons offrir une formation interactive en ligne sur la prévention de l’esclavage moderne aux employés ciblés en 2026.

Évaluation de l’efficacité



Nous évaluons l'efficacité des mesures que nous avons prises pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement en contrôlant les préoccupations soulevées par le biais de la ligne d'assistance EthicsPoint des entités déclarantes.

Approbation

Le présent rapport conjoint est approuvé par l'organe directeur de l'entité qui contrôle chaque entité incluse dans le présent rapport conjoint, à savoir Westlake Corporation, et cette approbation est attestée par la signature d'un membre de l'organe directeur de Westlake Corporation, l'entité qui approuve le présent rapport.

[La page de signature suit]



Attestation

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j’atteste que j’ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d’une diligence raisonnable, j’atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la loi, pour l’année de référence mentionnée ci-dessus.

J’ai le pouvoir d’engager toutes les entités qui soumettent ce rapport conjoint, avec effet au 29 mai 2026.

Par : Westlake Corporation, une société du Delaware, et la société mère ultime de : Westlake Canada Inc. ; Westlake Chemical Canada Inc. ; Westlake Chemicals & Vinyls LLC ; Westlake Compounds LLC; Westlake Compounds Mexico, S. de R.L de C.V.; Westlake Dimex LLC ; Westlake Epoxy B.V. ; Westlake Epoxy Inc. ; Westlake Longview Corporation ; Westlake Natrium LLC ; Westlake Petrochemicals LLC ; Westlake Pipe & Fittings Corporation ; Westlake Polymers LLC ; Westlake Royal Building Products, Inc. ; Westlake Royal Roofing LLC ; Westlake Royal Stone LLC ; Westlake Styrene LLC ; Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG. ; Westlake Vinyls Company LP ; et Westlake Vinyls, Inc

DocuSigned by:
L. Benjamin Ederington
Signature: _____
08340C994C50468...
Nom complet : Louis Benjamin Ederington
Titre : Vice-président exécutif, affaires juridiques et externes